

CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 23 JUIN 2015

Compte-rendu

L'an deux mil quinze, le vingt-trois du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire à 20 h, sous la présidence de M. THIVEND Bernard, Maire.

Etaient présents : M. Bernard THIVEND, Maire, Mmes et MM. Eric MARTIN, Pascale MACHILLOT, Christian BUONO, Philippe NEMOZ, Adjoints, Anne-Claude BISSONNIER, Anthony FAYET, Marie-Pierre FAYOLLE, Véronique FILLION, Laurent FROMENT, Maud GENOUX, Régis LAURENT, Laurent MAREY, Walter MASTON, Martine MÉRIGOT, Catherine MOUILLER.

Absents excusés : Michel NELY et Céline POMMIER

Absente : Catherine BAILBE

Date de la convocation : 5 mai 2015

Secrétaire élue pour la séance : Mme FAYOLLE

Public : 1 personne

ORDRE du JOUR

. Compte-rendu de la réunion du 19 MAI 2015

.QUESTIONS DIVERSES

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

N° 2015-39 OBJET : réalisation de travaux d'isolation thermique des combles perdus des bâtiments municipaux et communautaires avec valorisation des certificats d'économie d'énergie – Convention constitutive de groupement de commande – Désignation d'un représentant à la Commission d'Examen des Marchés de Roannais Agglomération

M. le Maire informe l'assemblée que des travaux d'isolation des bâtiments communaux pourraient être réalisés dans le cadre d'un groupement de commande avec Roannais Agglomération. Trois bâtiments ont déjà été rénovés et financés en partie par les Certificats d'Economie d'Energie, CEE.

MM. NELY et MARTIN ont travaillé sur les bâtiments de la commune et 1 400 m² pourraient bénéficier d'isolation. Certains bâtiments nécessitent des travaux préalables (combles mairie, il faudrait mettre en place un faux plafond). Il faut être vigilant car rien n'est prévu au budget.

M. le Maire indique que Roannais Agglomération serait coordonnateur et pour cela il faut signer une convention pour le groupement de commande afin de bénéficier de meilleurs tarifs. Il indique que la commune restera maître de son propre marché.

Délibération :

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant : Dans l'intérêt de mutualiser les achats pour diminuer les coûts et améliorer la qualité du service, il est proposé de constituer un groupement de commande pour la réalisation de travaux d'isolation thermique des combles perdus des bâtiments municipaux et communautaires avec valorisation des certificats d'économie d'énergie.

La création de ce groupement de commandes entre ROANNAIS AGGLOMERATION et les Communes de Combre,

Coutouvre, La Pacaudière, Le Coteau, Lentigny, Notre-Dame-de-Boisset, Pouilly-les-Nonains et Villemontais, pour le choix d'un prestataire unique, nécessite la passation d'une convention constitutive entre les membres, conformément à l'article 8 du Code des marchés publics.

Roannais Agglomération sera le coordonnateur de ce groupement et sera à ce titre chargé de définir les modalités de la consultation, d'organiser les opérations de sélection des candidats, d'organiser la Commission d'examen des Marchés, de choisir le prestataire au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement, d'aviser les candidats non retenus. Il est spécifié que le coordonnateur n'est pas mandaté pour signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre devant signer et exécuter son propre marché pour ce qui le concerne.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir entre Roannais Agglomération et les communes de Combre, Coutouvre, La Pacaudière, Le Coteau, Lentigny, Notre-Dame-de-Boisset, Pouilly-les-Nonains et Villemontais pour le choix d'un prestataire unique pour le marché relatif aux travaux d'isolation thermique des combles perdus des bâtiments municipaux et communautaires avec valorisation des certificats d'économie d'énergie

- autoriser M. le Maire à la signer ainsi que tous actes et documents à intervenir à ce titre

M. Michel NELY est désigné pour siéger à la Commission d'examen des Marchés de Roannais Agglomération

N° 2015-40 OBJET : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS (PAEN) : APPROBATION DU PROJET DE PERIMETRE ET DU PROGRAMME D' ACTIONS

M. MASTON, Conseiller municipal, membre de la Commission Voirie Urbanisme, expose que la loi relative au développement de Territoires Ruraux n° 2005-157 du 23 février 2005 et son décret d'application n° 2006-821 du 7 juillet 2006 offre aux départements la possibilité d'intervenir sur le foncier périurbain en exerçant leur compétence de protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains à l'intérieur de périmètre d'intervention désignés PAEN.

Cette compétence permet de créer des périmètres d'intervention en zone périurbaine en vue de protéger et de mettre en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers, et d'adopter au sein de ce périmètre un programme d'actions élaboré en large concertation avec les acteurs locaux concernés.

Le PAEN est instauré avec l'accord des communes concernées et après avis de la Chambre d'agriculture et de l'établissement chargé du Schéma de Cohérence Territoriale.

Sur le territoire de l'Ouest Roannais, un important travail partenarial, animé par Roannais Agglomération, a permis de proposer un périmètre PAEN de 10 013 ha répartis sur les communes d'Ambierle, Lentigny, Pouilly les Nonains, Renaison, St Alban les Eaux, St André d'Apchon, St Haon le Châtel, St Haon le Vieux, St Jean St Maurice sur Loire, Villemontais et Ouches.

La délimitation du périmètre sur la commune résulte d'un travail de diagnostic et d'analyse réalisé en concertation avec les acteurs locaux et validé par le comité de pilotage du projet.

Ce travail a également permis d'élaborer un projet de programme d'actions qui recense l'ensemble des outils existants et adaptés aux problématiques mises en évidence (agricoles, foncières, environnementales). Il représente une base de travail, dans laquelle les acteurs locaux pourront mobiliser les outils en fonction de leurs besoins. Il s'appuie en particulier sur les dispositifs mis en place par le Département de la Loire, Roannais agglomération et la Région.

Prévu pour cinq années, il répond aux objectifs suivants :

- Amélioration des conditions d'exploitation agricole
- Préservation et renforcement de l'économie agricole
- Amélioration de la relation agriculteur/citadin
- Préservation des espaces naturels et des paysages
- Mobilisation des acteurs du projet

Pour faire suite à la demande du Président du Département de la Loire, formulée par courrier 27 mai 2015

et conformément aux articles L143-1, L143-2, R143-1 et R143-2 du Code de l'Urbanisme, M. MASTON invite le Conseil municipal à se prononcer sur le projet de périmètre proposé et sur le programme d'actions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de périmètre PAEN tel que présenté,
- de donner son accord sur le projet de programme d'actions tel que présenté.

M. MASTON précise qu'une fois le PAEN validé, il faut un décret interministériel pour en modifier le périmètre.

N° 2015-41 OBJET : FOURNITURE DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Mme FILLION, Conseillère municipale, membre de la Commission Enfance, rappelle que le contrat liant la Mairie au fournisseur actuel, Société CORALYS, arrive à échéance au 31 juillet 2015. Un avis d'appel à candidatures a été lancé par voie de presse. Trois entreprises se sont manifestées : CORALYS, MILLET et ELIOR. Un descriptif précisant le système de livraison souhaité, la composition des menus, la durée prévue du contrat, leur a été transmis.

La Commission Enfance s'est réunie et a examiné les dossiers. Les résultats sont les suivants, prix du repas acheté :

CORALYS	ELIOR	MILLET
3.46 € TTC	2.90 € TTC	3.56 € TTC

Après délibération, le Conseil municipal :

. décide de retenir la proposition moins-disante, soit celle de ELIOR pour la fourniture des repas au restaurant scolaire au prix de 2.90 € TTC le repas, pain compris.

. autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec ELIOR pour la période du 1^{er} août 2015 au 5 juillet 2016.

Mme FILLION précise que la commune de RENAISSON travaille actuellement avec cette société et que tout se passe bien. ROANNE, ST ETIENNE, LYON font également appel à ELIOR. Les repas sont fabriqués à ROANNE, avenue du polygone.

Il est précisé qu'il n'y aura pas de four de réchauffe, les menus seront livrés dans des conteneurs iso thermiques et aucune plus value ne sera effectuée pour les repas des enfants ayant un régime.

Une formation pour le personnel est prévue.

N°2015-42 : OBJET : RESTAURANT SCOLAIRE – PRIX du REPAS

Mme FILLION, Conseillère municipale, membre de la Commission Enfance, rappelle que le prix du repas au Restaurant scolaire est actuellement de 3.77 €.

Suite au marché pour la fourniture des repas et à la décision que vient de prendre le Conseil municipal, elle propose de maintenir les tarifs existants, à savoir :

. **3. 77 €** le prix de vente d'un repas au restaurant scolaire.

. **4. 50 €**, le prix de vente d'un repas lorsque l'achat a lieu en dehors des périodes fixées mensuellement par la Mairie ;

. de maintenir à cinq le nombre minimum de repas pouvant être vendu ;

. de maintenir la possibilité de remboursement des repas achetés et non consommés, en cas de circonstances exceptionnelles.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, entérine les propositions présentées.

N° 2015-43 OBJET : RESTAURANT SCOLAIRE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Mme FILLION, Conseillère municipale, membre de la Commission Enfance, indique que sa Commission a souhaité apporter quelques modifications dans le règlement intérieur du restaurant scolaire :

- Article 1^{er} : « il assure deux services » au lieu de trois

- Article 4 : « le personnel assurant le fonctionnement du restaurant comprend 7 personnes pour deux services »

- Article 6 : « l'inscription annuelle devra être déposée à la mairie au plus le 1^{er} octobre. Après cette date, aucune inscription mensuelle ne sera acceptée ».

Les autres articles du règlement sont inchangés.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal entérine les modifications proposées.

N° 2015-44 OBJET : MULTI-ACCUEIL LE JARDIN AUX CÂLINS – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Mme GENOUX, Conseillère municipale, membre de la Commission Enfance, expose que le règlement de fonctionnement de la structure doit être mis à jour.

Le projet établi par la Commission, les Parents délégués et la Directrice de la crèche a été transmis à la CAF et la PMI ainsi qu'aux élus.

La CAF et la PMI ont entériné ce document.

Elle demande au Conseil municipal de bien vouloir donner son avis et rappelle que les principales modifications concernent la mise en place de critères d'admission, les conditions d'accueil des enfants et les inscriptions pour la crèche-école.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le règlement de fonctionnement. Celui-ci s'appliquera à compter du 24 juin 2015.

N° 2015-45 OBJET : MULTI-ACCUEIL LE JARDIN AUX CÂLINS – MODIFICATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Mme GENOUX, Conseillère municipale, membre de la Commission Enfance, expose que le projet d'établissement de la structure doit être mis à jour.

Ce document a été rédigé par la Commission, les Parents délégués et le personnel de la crèche ; il a été transmis à la CAF et la PMI. Un conseil de crèche a eu lieu au cours duquel des observations ont été faites.

Elle rappelle que les élus ont également été destinataires du projet.

Suite aux modifications demandées, la CAF et la PMI ont entériné ce document.

Elle demande au Conseil municipal de bien vouloir donner son avis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet d'établissement du Multi-accueil Le Jardin aux Câlins. Celui-ci s'appliquera à compter du 24 juin 2015.

N° 2015-46 OBJET : ABSENCE PERSONNEL SECRÉTARIAT – CONVENTION AVEC LE CDG DE LA LOIRE POUR REMPLACEMENT

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment les articles 3 et 25,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Loire dispose d'un service de remplacement dont l'objectif est de mettre à disposition des collectivités des agents pour répondre à des besoins temporaires de personnel dans les cas d'absence pour maladie, pour faire face à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activités.

Considérant que le Centre de Gestion demande à la collectivité une participation forfaitaire comprenant le remboursement de la rémunération brute, y compris les congés annuels et les charges patronales y afférentes, majoré d'un supplément fixé à 10 %,

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- de recourir au service de remplacement du Centre de Gestion de la Loire autant de fois que nécessaire, afin d'assurer la continuité du service public,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention et les éventuels avenants permettant de faire appel au service de remplacement du Centre de Gestion ainsi que toutes pièces administratives, techniques ou financières, relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide

- de recourir au service de remplacement du CDG 42 en cas de nécessité,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Apprenti en situation de handicap - information

M. le Maire fait part de sa rencontre avec M. JOURGEON qui travaille au sein d'une association gérant la Rééducation et la Promotion professionnelles et Sociale des Handicapés.

Celui-ci lui a présenté les conditions pour l'accueil d'une personne handicapée en tant qu'apprenti au service technique de la commune.

Il s'agit d'un contrat d'apprentissage aménagé qui permet à des personnes à partir de 16 ans et sans limite d'âge supérieure d'entrer en formation par alternance. Le Centre de Gestion de la Loire et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique participent sur le plan financier, administratif et technique. Une aide de la Région est également mise en place.

Ce sujet sera présenté pour délibération lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

2015-47 OBJET : EXTENSION DE LA REGIE DIVERSE DE RECETTES ET D'AVANCES

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une régie de recettes et d'avances a été instituée par délibération du 23 janvier 1999.

Dans le cadre du thème de l'année, les pays du monde, Le Multi accueil le Jardin aux Câlins a créé des livrets avec les enfants. Ceux-ci vont être mis en vente au prix de 10 € l'unité. Quarante exemplaires seront édités dont cinq ne seront pas vendus.

Afin de pouvoir encaisser la recette de cette vente, M. le Maire propose au Conseil municipal d'étendre l'objet de la régie de recettes et d'avances à cette réalisation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette extension de la régie de recettes et d'avances et autorise le Maire à prendre tous les arrêtés nécessaires.

ROANNAISE DE L'EAU présentation du rapport d'activité 2014

M. le Maire présente le rapport rédigé par la Roannaise de l'Eau pour l'année 2014.

Il est rappelé que Roannaise de l'Eau exerce pour son compte les compétences :

- production, transport et distribution de l'eau potable
- collecte, traitement et évacuation des eaux usées et pluviales

Pour le compte de Roannais Agglomération :

- collecte, traitement et évacuation des eaux usées
- contrôle et entretien des installations d'assainissement non collectif.

Compétence eau :

Volumes prélevés en milieu naturel : (barrages, puits, sources)	6 400 710 m ³
Facturés :	4 908 952 m ³

Les principaux travaux réalisés sont la construction de la nouvelle usine (4 048 469 €), le suivi sécuritaire des barrages (219 906 €), les travaux sur le réseau et le renouvellement des compteurs et branchements ;

37 stations de traitement, un réseau unitaire de 333 km et réseau eaux usées de 350 km.

Volume traité :	10 938 908 m ³
Volume facturé	5 338 095 m ³

Le traitement des boues : 9 953 tonnes de boues produites ont été valorisées à 100 % entre le compostage et l'épandage sur les terrains agricoles.

Le montant des travaux d'investissement est de 1 881 929 €

Compétence eaux pluviales

Roannaise de l'Eau a réalisé un montant de 334 795 € d'investissements, le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 705 354 €.

Compétence assainissement non collectif

Missions obligatoires :
Vérification des installations neuves ou à réhabiliter
Vérification des autres installations

Missions facultatives :
Entretien des dispositifs : vidange des installations à la demande de l'utilisateur
Traitement des matières de vidange à la station d'épuration de Roanne, avec traçabilité des matières de vidange.

Il y a 5 121 installations recensées dont 45 % sont jugées conformes, 410 visites ont été réalisées en 2014.

Rappel de la facturation pour 2014

Eau : 1.06 € HT le m³, 38.50 € HT l'abonnement annuel – coût pour 120 m³ : 210.89 € ttc y compris la redevance Agence de l'eau.

Assainissement collectif : coût du m³ : 0.95 € HT, abonnement annuel : 38.50 € - coût pour 120 m³ : 192.83 ttc y compris la redevance Agence de l'eau.

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le rapport qui vient de lui être présenté. Ce rapport n'appelle aucune observation de la part des conseillers municipaux.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été délibérées, la parole est donnée à l'assemblée.

Commission Finances : M. NEMOZ indique que la subvention pour les travaux du logement de St Martin de Boisy va être fortement diminuée. En effet les travaux ayant été revus à la baisse par rapport aux devis présentés, le calcul ne prend pas en compte les modifications apportées même si l'on est en-dessous du montant subventionnable. Un rendez-vous sera demandé à Mme VONNER du Conseil Départemental et un courrier sera adressé à M.BARTHOLIN.

La commune va bénéficier d'une recette de 30 484 € dans le cadre du FPIC.

M. MARTIN informe l'assemblée d'un appel de l'assistante de Mme CUCKIERMAN, sénatrice, auprès de laquelle il avait été demandé une subvention pour les travaux du secrétariat. Une somme sera allouée à la commune dans le cadre de sa réserve parlementaire.

M. NEMOZ fait part de l'augmentation prévue pour la participation au SAGE à compter du 1^{er} janvier 2016. Il sera demandé une somme de 1 300 € au lieu de 600 actuellement ; le Conseil municipal sera amené à délibérer prochainement sur ce dossier.

Commission Cadre de Vie : M. MASTON informe que le poteau d'éclairage public qui avait été endommagé à St Martin vient d'être remplacé.

Il demande à M. BUONO d'intervenir auprès de M. POYET suite au problème de glissement de terre chemin de la Guichette. La commune pourrait demander aux agents techniques de faire le nécessaire et le coût engendré serait récupéré auprès de M. POYET. Dans un premier temps, M. BUONO contactera celui-ci.

Zéro pesticide : les agents ont fabriqué un chariot.

Accessibilité : M. MASTON indique que c'est l'arrêt de bus de la Bûche qui est concerné et non celui de la place Déroche.

Lors de la réunion de la commission au mois de mai, a été abordée la mise en place du béton désactivé à la maternelle.

Il soulève le problème du non respect du stationnement toujours à la maternelle. Des personnes se garent sur la place handicapée.

Commission Information : Mme MACHILLOT demande qu'on lui transmette les règlements intérieurs du multi-accueil Le Jardin aux Câlins ainsi que celui du restaurant scolaire pour mise en ligne sur le site internet. Elle informe l'assemblée de la vente de la plonge du restaurant scolaire.

Commission Bâtiments : M. MARTIN indique que sa commission s'est réunie le 18 juin.

Les travaux de l'école maternelle vont être réalisés du 15 au 24 juillet, l'entreprise BROSSARD interviendra après pour le sol. Un rideau occultant sera posé dans la salle de sieste.

Le lave-vaisselle du restaurant scolaire a été commandé auprès de l'entreprise PATAY.

A l'école élémentaire, BCD et salle de garderie seront inversées. En effet, les enseignants auront le matériel informatique par classe.

Il informe qu'il a rencontré une personne de GERFLOR pour l'entretien du sol de la crèche. Celle-ci déconseille l'utilisation de produits bio ; il précise que ce sont uniquement des conseils.

Logement de St Martin de Boisy : l'entreprise THEVENET n'est toujours pas intervenue pour le sol, il l'a relancée.

Travaux du secrétariat : ils démarrent dès la semaine prochaine, un planning a été transmis aux membres de la commission Bâtiments. Pour le matériel, une rencontre a eu lieu entre Mme GEROSIER, ergonome, Céline AUVOLAT, Mme FREMONT de RBI et M. MARTIN afin de retenir le matériel ergonomique.

Accessibilité : M. MARTIN informe que tous les bâtiments communaux vont être visités par la commission. Un compte-rendu sera adressé à l'ensemble des élus afin que ceux-ci puissent ensuite suivre les travaux réalisés. Il indique qu'il a rendez-vous avec Loire ascenseur pour la mairie.

Bâtiment de la poste : le rendez-vous a été à nouveau reporté pour cause de maladie.

Il demande que l'on relance l'entreprise RONDINO pour le jeu de l'école élémentaire.

Commission Vie associative : M. FROMENT relate le voyage à MONTGIVRAY, 32 personnes de POUILLY étaient présentes, il regrette qu'il n'y ait pas eu plus de participants.

L'inauguration du terrain de tennis a eu lieu en présence du Vice-Président du Département, délégué aux sports, de nombreux présidents d'association de tennis.

Il va procéder au changement des électrodes pour les défibrillateurs.

M. FROMENT informe que la commande de la remorque a été faite.

Les problèmes d'alimentation électrique de la pompe du stade ont été résolus et l'arrosage fonctionne à nouveau.

Le gala de danse aura lieu ce vendredi, le samedi fête de l'école et le dimanche prix cycliste à St Martin de Boisy.

Mme POMMIER représentera la commune lors de l'assemblée générale du club de Poker qui se déroulera également le dimanche.

L'association « L'outil en main » a adressé un courrier de remerciements suite à l'attribution de la subvention.

Le 18 juillet prochain, concert de harpe à l'église de Pouilly, entrée 10 €, gratuit pour les moins de 16 ans.

Un vin d'honneur, à la salle Laurencery, sera offert par la commune après ce concert.

C.C.A.S. : Mme BISSONNIER réunira la commission en septembre.

Commission Enfance, Scolarité, Affaires Sociales :

Mme BISSONNIER indique que pour l'école maternelle le four, le lave linge et le lave vaisselle ont été achetés. Les enseignantes ont fait la demande pour la construction d'un préau.

Mme GENOUX informe que la fête de la crèche s'est bien déroulée, l'équipe a présenté le projet réalisé cette année : kamishibai. Un goûter est organisé avec les papys et mamies et un petit déjeuner est également prévu. L'année prochaine, le thème principal proposé aux enfants sera les repas du monde.

Commission Voirie-Urbanisme : Le point à temps est terminé, M. THIVEND fait remarquer qu'il reste beaucoup de gravillons en particulier chemin des Moulins.

M. BUONO fait le point sur les travaux rue des Marronniers : les anciens poteaux éclairage public ont été déposés, l'implantation des caniveaux est en cours et l'enrobé sera réalisé à la suite. Il fait part d'un problème rencontré avec Roannaise de l'Eau pour la prise en charge de la mise à la cote des regards des particuliers, finalement ces travaux seront payés par Roannaise de l'Eau.

Les marquages au sol se feront avant fin juillet.

M. THIVEND fait part de la demande du boulanger pour que le béton désactivé soit posé lors de la fermeture de la boulangerie. Il indique que c'est Roannaise de l'Eau et non pas la commune qui gère ces travaux.

M. BUONO précise qu'Eurovia a fait une proposition aux riverains pour le goudronnage des accès privés.

Les travaux du cheminement piéton, route des Bérands, ont démarrés.

M. MAREY : l'ex local du Syrtom a-t-il été sollicité pour la location ? A ce jour, aucune demande n'a été reçue en mairie. Il a représenté la commune lors de la finale de foot de l'équipe féminine de Pouilly.

M. LAURENT fait part de sa satisfaction quant à la rédaction du projet d'établissement du multi-accueil le Jardin aux Câlines.

M. THIVEND informe qu'il a reçu un membre de la famille GAUDARD par rapport à l'exutoire du réseau d'eaux pluviales du lotissement Jardin Pailler. Il y a 5 propriétaires concernés ; la négociation va continuer. La prochaine réunion avec les Conseillers départementaux est prévue le 8 juillet à 18 h 30 à RENAISSON.

La séance est close à 23 h 20

La parole est donnée au public : Mme GUARNERI félicite la Commission Enfance pour le travail réalisé.